


- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°059/2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240619-D_059_2024-DE

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 69
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 18

Date de convocation :

13/06/2024

Date d'affichage :

21/06/2024

| | | | | | | | |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|
| Votants : | 91 | Pour : | 91 | Contre : | 0 | Abstentions : | 0 |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; BUCHOT Jean-Yves ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BOILLETOT Jean-Marc à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CALLAND Jacques à RETORD Dominique ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; CASSABOIS Yannick à LONG Grégoire ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GROSDIDIER Jean Charles à GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc à PROST Philippe ; HALBOURG Bertrand à PARIS Robert ; HUGONNET Franck à BAILLY Hervé ; LACROIX Serge à BONDIER Jean Robert ; LUSSIANA Eddy à GEAY David ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie Claire ; MILLET Michel à BAILLY Thierry ; MOREL-BAILLY Hélène à PIETRIGA Guy ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

Excusés : BOURGEOIS Rachel ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : DUTHION Jean-Paul

Objet : TIERS-LIEUX VAL SURAN - Convention de financement du projet

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la revitalisation de l'îlot du centre-bourg de Val Suran, Terre d'Emeraude Communauté et la commune de Val Suran se sont rapprochées, pour porter conjointement une opération mutualisée de construction d'un ensemble immobilier, sis 16 place de la Mairie à VAL SURAN, sur un ensemble de parcelles cadastrées sous les références AC 209, 210, 464 et 462, propriété de la Commune.

Cette opération d'envergure aboutira à la création d'un bâtiment de 3 étages d'une surface utile de 856 m² accueillant :

- Au rez-de-chaussée : un espace commercial de 201,63 m² et divers espaces communs ;
- Au premier étage : médiathèque, EFS et Point i de 293,2 m² ;
- Au second étage : quatre logements d'une surface globale de 206,88 m² et des locaux techniques.

Terre d'Emeraude Communauté dispose des compétences communautaires liées à la réalisation de ce projet, telles que « équipements culturels » et « maisons de service au public », tandis que la Commune de Val Suran gèrera à terme l'espace commercial et les logements.

Pour mémoire, une convention de mandat portant sur l'opération globale de revitalisation du bourg de Saint-Julien (Val Suran) en date du 17 décembre 2019, a été signée entre l'ancienne communauté de communes Petite Montagne, aux droits de laquelle intervient désormais Terre d'Emeraude Communauté et la Commune de Val Suran.

Il est également rappelé que le marché de travaux portant sur la construction de l'opération immobilière visée, porté par Terre d'Emeraude Communauté, est toujours en cours, les travaux ayant démarré au premier trimestre 2023, sur la base du permis de construire n° 03948521T0002 accordée en date du 15 juillet 2021.

C'est dans ce contexte, unissant la volonté communale et l'intérêt communautaire dans un même objectif de constituer un ouvrage immobilier polyvalent, renforçant tout à la fois le réseau d'équipements territoriaux à vocation culturelle et citoyenne, l'offre de logements et la dynamisation commerciale, que les collectivités ont décidé de recourir à une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation complète de l'aménagement de l'îlot du centre bourg de Val Suran.

Un projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, se substituant à la convention de mandat en date du 17 décembre 2019 conclue entre l'ancienne communauté de communes Petite Montagne et la Commune de Val Suran, vise à établir les conditions de mise en œuvre de ce transfert entre la Commune et la Communauté de communes.

Il convient en conséquence d'abroger la délibération du Conseil Communautaire n° 014/2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant convention de financement de l'Espace Partagé de Val Suran, laquelle n'a pas été mise en œuvre.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 11 juin 2024 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ABROGER la délibération du Conseil Communautaire n° 014/2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant convention de financement de l'Espace Partagé de Val Suran,

D'APPROUVER la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe, se substituant à la convention de mandat en date du 17 décembre 2019 conclue entre l'ancienne communauté de communes Petite Montagne et la Commune de Val Suran,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document relatif à cette convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire,

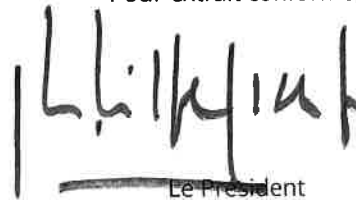
DE CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention ainsi que tout avenant après avis du bureau communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

